

Communauté de Communes Bresse
50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués ➤ en exercice : 36 ➤ pour : 31
 ➤ présents : 30 ➤ contre :
 ➤ votants : 31 ➤ blanc :
 ➤ abstention :

Date de convocation : 6 février 2024

Séance du 12 février 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Replonges, sous la présidence de Monsieur Bertrand VERNOUX, Vice-Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	POLI Victoria-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTErrAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	
	Saint-Etienne/Reyssouze	
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Jean-Jacques BESSON a donné pouvoir à Monsieur Christian BERNIGAUD pour voter en son nom.
Monsieur Guy BILLOUDET.
Monsieur Freddy BEREZYIAT.
Madame Emily UNIA.
Monsieur Philippe VILARD.
Monsieur Jean-Pierre MARGUIN.

Monsieur Christian GAULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Budget Ordures Ménagères – Décision effacement de dettes : présentation en créances éteintes.

Le trésorier présente des dossiers de surendettement qu'il convient d'admettre en créances éteintes.

Budget Ordures Ménagères - Article 6542

Référence dossier	Budget	Montant	Motif
000122037702	40302	1 540,17 €	Décision effacement de dettes – Commission de surendettement
000122042000	40302	392,94 €	Décision effacement de dettes – Commission de surendettement
B*****R S*****E	40302	1 607,19 €	Décision effacement de dettes – Commission de surendettement
000122009182P	40302	733,50 €	Décision effacement de dettes – Commission de surendettement
35-17-000044	40301	87,86 €	Décision effacement de dettes – Commission de surendettement
000122032563P	40301	275,96 €	Décision effacement de dettes – Commission de surendettement
TOTAL		4 637,62 €	

Ces admissions sont à imputer au chapitre 65, compte 6542 « créances éteintes ».

.../...

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 001-200071371-20240212-12022024_3-DE



Vu les états transmis par le trésorier relatifs aux admissions en créances éteintes sur le budget Ordures Ménagères

Vu le budget Ordures Ménagères 2024

Vu les crédits affectés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADMET en créances éteintes les états présentés.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président

